



**HAL**  
open science

## Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ?

Corinne Martin

► **To cite this version:**

Corinne Martin. Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ?. *Communication & langages*, 2003, Batailles du marché et pouvoirs du signe, 136 (1), pp.92-105. 10.3406/colan.2003.3209 . hal-01474530

**HAL Id: hal-01474530**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01474530>**

Submitted on 22 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ?

Corinne Martin

### Résumé

*Cette nouvelle machine à communiquer qu'est le téléphone portable semble favoriser le secret dans les relations interpersonnelles de nos sociétés individualistes. Mais la « traçabilité » des informations et des identités qu'il permet - dans les univers tant privé que public - ne peut-elle en faire, paradoxalement, un instrument de contrôle social ? Va-t-on dès lors assister à la constitution d'un nouveau secret professionnel dans le domaine des télécommunications ? Corinne Martin essaie de répondre à ces questions à partir d'une réflexion sur la notion de secret, d'études sociologiques sur la famille et les usages du téléphone, et en s'appuyant sur une étude de cas fondée sur des sources journalistiques.*

---

### Citer ce document / Cite this document :

Martin Corinne. Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ?. In: Communication et langages, n°136, 2ème trimestre 2003. Dossier : Batailles du marché et pouvoirs du signe. pp. 92-105.

doi : 10.3406/colan.2003.3209

[http://www.persee.fr/doc/colan\\_0336-1500\\_2003\\_num\\_136\\_1\\_3209](http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_2003_num_136_1_3209)

---

Document généré le 15/10/2015

# Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ?

Corinne Martin

Cette nouvelle machine à communiquer qu'est le téléphone portable semble favoriser le secret dans les relations interpersonnelles de nos sociétés individualistes. Mais la « traçabilité » des informations et des identités qu'il permet – dans les univers tant privé que public – ne peut-elle en faire, paradoxalement, un instrument de contrôle social ? Va-t-on dès lors assister

à la constitution d'un nouveau secret professionnel dans le domaine des télécommunications ? Corinne Martin essaie de répondre à ces questions à partir d'une réflexion sur la notion de secret, d'études sociologiques sur la famille et les usages du téléphone, et en s'appuyant sur une étude de cas fondée sur des sources journalistiques.

---

Le « portable » a envahi notre quotidien. Ce média de relation interpersonnelle serait-il propice à l'émergence de secrets ? Et de quels secrets : relatifs à la vie privée de l'individu, à son identité sociale, à son Moi intime ? Le téléphone fixe est aujourd'hui reconnu comme un instrument de sociabilité. Le portable possède une qualité supplémentaire, celle d'outil personnel. Ainsi peut-il faire figure de nouvelle machine à communiquer, particulièrement adaptée à l'expression identitaire et à la revendication grandissante d'autonomie et de liberté caractéristiques de nos sociétés modernes. Mais comment définir l'autonomie ? N'a-t-elle pas partie liée avec la dépendance, avec le pouvoir ? L'autonomie ne peut exister sans son contraire, l'hétéronomie. D'où le paradoxe, qui transformerait le portable en instrument de contrôle social. Contrôle de l'autre par son maintien dans une relation de dépendance, voire de soumission permanente, dans les sphères privée et professionnelle. Contrôle du citoyen et de sa liberté de circuler par le pouvoir politique : les portables rendent en effet techniquement possible le repérage spatio-temporel de tout usager. C'est ainsi

qu'émerge, avec le portable, un nouveau type de secret professionnel, détenu et géré par les opérateurs.

## **DU FIXE AU PORTABLE : LA CULTURE DE LA CONVERSATION ET DE SES SECRETS**

Les premiers usages du téléphone au XIX<sup>e</sup> siècle manifestent l'émergence de la question du secret dans les conversations. Au cours de sa démocratisation et avec son utilisation par la quasi-totalité des foyers français (années 1980), le « fixe » s'affirme comme instrument de sociabilité dans le cadre familial. Mais, dominé par les femmes et d'usage collectif – un outil que l'on doit partager – il paraît aujourd'hui peu adapté à l'individualisation montante au sein des familles. Le portable, vécu comme un outil personnel, cristallise cette revendication d'autonomie : en facilitant la transmission de secrets en dehors du regard de l'autre (conjoint ou parent), il favorise l'expression identitaire. Cette résurgence de l'intime dans l'espace public remet en cause les codes sociaux.

### **Le téléphone à son origine : la découverte de la conversation et de ses secrets**

Les premiers usages du téléphone concernaient essentiellement le domaine des affaires (bourse, banque...). Puis ce fut la découverte de la conversation et de ses secrets. Les premiers bavardages pour raisons privées sont apparus au début du XX<sup>e</sup> siècle outre-Atlantique : des usages réprouvés car non prévus par les compagnies. Les femmes sont responsables de cette création d'une culture du téléphone. Celui-ci devint un véritable instrument de sociabilité, parce qu'il permettait de maintenir le voisinage psychologique avec ses proches (famille, amis...), grâce à l'impression d'intimité créée par les conversations transmises d'oreille à oreille. Mais surtout, converser au téléphone était perçu comme le fait de partager un secret. Michèle Martin, qui analyse l'émergence de cette culture<sup>1</sup>, évoque les lignes partagées par plusieurs familles : ainsi se développèrent des « écoutes clandestines »

1. Michèle Martin, « Hello Central ? Compagnies de téléphone, abonnés et création d'une culture téléphonique au Canada (1876-1920) », *Réseaux*, n° 55, sept.-oct. 1992, pp. 25-64.

dans les communautés rurales. Ces pratiques, connues de tous ceux qui y avaient recours un jour ou l'autre, étaient dissimulées. En somme, un secret partagé par tous et qui ravissait tout le monde.

### **Le fixe en France aujourd'hui : l'appareil collectif des familles, monopolisé par les femmes**

De son invention en 1876 jusqu'aux années soixante-dix, le téléphone connaît en France une longue période de gestation. C'est après les années soixante-dix que se dessine une accélération de sa diffusion aboutissant, au milieu des années quatre-vingt, à l'équipement de la quasi-totalité des foyers français<sup>2</sup>. Les usages du téléphone, média négligé par les sciences sociales, n'ont été étudiés que récemment. Il est décrit comme un instrument de sociabilité, surtout pour les femmes, alors qu'il reste un outil fonctionnel, empreint d'efficacité pour les hommes. Selon G. Claisse<sup>3</sup>, les femmes le perçoivent comme un « outil-parole » et lui associent une image de plaisir. Mais est-ce à dire qu'il favorise l'émergence de secrets ? Peu d'auteurs ont exploré cette dimension. Seule Ann Moyal, auteur d'une étude sur l'usage du téléphone par les femmes en Australie<sup>4</sup>, parle de l'outil comme d'un instrument irremplaçable pour les confidences entre amies. Pour François de Singly<sup>5</sup>, il procure à chaque membre du couple une liberté en lui permettant d'entretenir des relations sociales hors de la relation conjugale. Le téléphone fixe facilite l'accès à sa sociabilité personnelle et autorise quelques secrets en dehors de la famille, au prix d'une certaine contrainte (par exemple de téléphoner quand le partenaire est absent du domicile). Il reste cependant l'appareil que l'on partage dans un espace commun.

2. L. Bardin, « Du téléphone fixe au portable. Un quart de siècle de relations interpersonnelles médiatisées en France », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. CXII, 2002, pp. 97-122.

3. G. Claisse, « Identités masculines et féminines au téléphone. Des rôles, des pratiques et des perceptions contrastées », *Réseaux*, n° 103, 2000, pp. 51-90.

4. A. Moyal, « The Gendered Use of the Telephone: an Australian Case Study », *Media, Culture and Society*, n° 14, 1992, pp. 51-72.

5. F. de Singly, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan, 2000.

Les femmes dominent dans la téléphonie domestique, monopolisant 58 % à 77 % des appels<sup>6</sup>. Elles assument le rôle de gestionnaire de toute la sociabilité familiale et plus particulièrement des relations avec la parenté. Elles sont reconnues comme utilisateur principal, mais aussi standardiste...<sup>7</sup>. Peut-être cette position favorise-t-elle l'accès à des secrets, mais qu'en est-il pour les autres membres de la famille ? Le mobile, outil personnel qui permet d'appeler en tout lieu, offre une réponse particulièrement adaptée.

### **Le portable : un outil personnel pour cultiver son jardin secret**

La montée de l'individualisation éclaire le succès des portables. Dans la sphère privée, cet outil de communication permet d'affirmer son identité « séparée », de revendiquer son autonomie. Et cela concerne tout le monde, couples comme adolescents. En 1994, 170 000 pionniers utilisaient le radiotéléphone ; fin juin 2002, ils sont 37,8 millions soit 62,7 % de la population française<sup>8</sup>. Si ses concepteurs n'avaient pas imaginé une telle réussite – les premières publicités ciblaient les hommes d'affaires –, les sociologues de la famille apportent une contribution précieuse à l'analyse de ce phénomène social. Ils constatent que depuis la fin des années soixante sont apparus de nouveaux modèles familiaux. L'image du *pater familias* a disparu, remplacée par une forme de démocratie familiale. Il s'agit de « vivre ensemble séparément » et d'être « libres ensemble » : chacun a le droit de revendiquer l'expression de son identité, de « soi seul »<sup>9</sup> en dehors de l'autre – parent ou conjoint – et donc de sa liberté.

N'est-ce pas par le secret que l'individu se constitue, se séparant des autres ? *Secretus* : ce qui sépare. « Le secret, c'est ce qui constitue l'individu, par une séparation qui s'opère par rapport aux autres, en même temps que s'accroît l'information

6. Z. Smoreda, C. Licoppe, « La téléphonie résidentielle des foyers : réseaux de sociabilité et cycle de vie », *À l'heure de l'Internet*, Actes du 2<sup>e</sup> Colloque International sur les Usages et services des Télécommunications, Arcachon, 7-9 juin 1999, pp. 401-409.

7. G. Claisse, *op. cit.*

8. Source : Autorité de Régulation des Télécommunications.

9. F. de Singly, *op. cit.*

que l'individu a sur lui-même »<sup>10</sup>. Le droit au secret est une condition nécessaire pour pouvoir penser, pour que puisse advenir le « je »<sup>11</sup>. Dans son analyse du secret, Simmel insiste sur le danger pour la relation conjugale de se perdre sans retenue dans l'identification à l'autre ; il évoque au contraire le besoin de flou, de vague et le droit au secret qui seuls peuvent nourrir des relations vivantes<sup>12</sup>. Que dire alors des relations extra-conjugales ? « Le portable est l'outil de l'adultère », nous dit le sens commun. Certes, il facilite le contact avec l'autre en dehors de tout regard du conjoint ou de l'ami légitime. Mais cette remarque nourrit l'imaginaire social qui accompagne toute innovation, on la trouvait déjà lors de l'introduction du téléphone au début du xx<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Elle révèle précisément la dimension de secret qui se transfère vers le portable, par cette association avec la relation adultère. Celle-ci étant par définition secrète puisqu'elle est censée n'avoir jamais existé. François de Singly nous dit qu'elle consiste, pour le conjoint infidèle, en une reconquête de soi par la recherche d'un autre monde personnel, d'un espace intermédiaire revendiqué comme espace de liberté où la sexualité occupe une place centrale. Cette vie sexuelle ne demeurerait-elle pas d'ailleurs une énigme et un mystère pour l'individu lui-même, le renvoyant comme en écho à son énigme identitaire ?

Les adolescents aussi sont particulièrement sensibles au secret : adolescent, secret et révolte, les trois éléments sont liés<sup>14</sup>. L'adolescence est le temps de reconstruction identitaire et de recherche de valeurs hors le groupe familial. Selon le Credoc, en juin 2001, 84 % des 18-25 ans étaient équipés d'un portable. En mars 2002, nous avons conduit une enquête exploratoire auprès de 370 jeunes en classe de seconde (89 % ont entre 15 et 16 ans) dans deux lycées urbains de Moselle : près

10. M.-A. Frison-Roche, *Secrets professionnels*, Paris, Autrement, 1999.

11. P. Castoriadis-Aulagnier, 1976, « Le droit au secret : condition pour pouvoir penser », *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, n° 14, 1976, pp. 141-157.

12. G. Simmel, *Secret et sociétés secrètes*, Strasbourg, Circé, 2<sup>e</sup> éd., 1996.

13. Cf. les cartes postales satiriques de l'époque représentant des femmes infidèles au téléphone (L. Sfez, *Dictionnaire Critique de la Communication*, PUF, 1993).

14. M.-A. Frison-Roche, *op. cit.*

de 88 % d'entre eux possèdent un portable. Comment expliquer ce succès ? Les adolescents faisaient déjà un usage intensif du téléphone, mais c'était bien souvent l'occasion de tensions, voire de conflits avec les parents. Avec le portable, ils ont accès directement à leur sociabilité personnelle pour échanger des nouvelles et partager leurs confidences, même si l'outil peut aussi être utilisé par les parents comme un moyen de contrôle à distance. Les usages – essentiellement intra-générationnels chez les jeunes<sup>15</sup> – sont constitués d'une part importante de SMS (*short messaging service*) ou textos qui permettent d'échanger en toute discrétion, voire en dehors des temps sociaux. Le portable peut aussi jouer un rôle important dans le maintien des relations avec le parent non-gardien dans le cas de familles séparées ou recomposées. La question du rôle social du portable prend forme : il est vécu comme un outil personnel qui autorise l'autonomisation par le libre accès à sa sociabilité personnelle en dehors du regard du conjoint ou parent. Il participe ainsi de la construction identitaire. Mais qu'en est-il des usages du portable dans l'espace public ?

### **Le portable dans l'espace public : résurgence de l'intime et incivilités**

L'usage du mobile dans l'espace public facilite les secrets. La possibilité d'appeler en tout lieu autorise des attitudes visant à masquer son identité spatio-temporelle. Le « T'es où ? », « T'appelles d'où ? » est devenu partie intégrante des rituels de salutation dans les conversations, remplaçant le « Qui est à l'appareil ? » rendu obsolète par la personnalisation de l'outil. Il exprime une curiosité, un désir de lever le voile – qui se nourrit du possible travestissement de cette localisation à l'autre bout de la ligne. Celui qui téléphone peut dissimuler qu'il est entouré de passants et simuler une relation interpersonnelle si ce n'est intime, en dehors de tout tiers extérieur, au risque d'être trahi par les bruits de fond.

Les premiers portables ont dérangé par la remise en cause des codes sociaux qu'ils opéraient. Le mobile pouvait devenir un

15. D. Pasquier, « La famille, c'est un manque. Enquête sur les nouveaux usages de la téléphonie dans les familles immigrées », *Réseaux*, n° 107, vol. 19, 2001, pp. 181-206.



révélateur d'urbanité<sup>16</sup> : plus le lieu renvoyait à une ambiance (à l'opposé d'un caractère fonctionnel, comme un hall de gare), plus les réactions étaient négatives face à ces incivilités ; et ce d'autant plus que l'objet était souvent exhibé avec ostentation comme une parure, dans un souci de distinction sociale. Qu'en est-il aujourd'hui ? S'agit-il vraiment de secret qui est divulgué au passant, ou est-ce le résultat d'une évolution de la frontière privé/public ? Le lien établi entre privé et secret est problématique (tout ce qui est intime n'est pas forcément secret) et la notion même d'intimité est complexe à définir, relative aux cultures. Selon la métaphore théâtrale utilisée par E. Goffman pour décrire les rituels d'interaction<sup>17</sup>, celui qui téléphone dans la rue force les passants à assumer le rôle de complices qui partagent le secret des coulisses de son interaction et à pratiquer ainsi l'écoute « clandestine », à leur corps défendant. Ce qui les conduit à disposer d'informations confidentielles.

Pourtant, si le portable est un média spécifique qui, en facilitant la transmission de secrets, actualise la revendication de liberté et d'autonomie des individus, il peut aussi se transformer en un véritable instrument de contrôle social.

## PORTABLES ET CONTRÔLE SOCIAL

Le portable peut-il servir d'instrument de contrôle social ? Permet-il d'exercer un pouvoir sur les individus ? On peut étudier plusieurs hypothèses. Au sein de la famille, à l'exercice du rôle social de parent ou de conjoint s'adjoindrait une dimension nouvelle de contrôle de l'autre à travers une connaissance de ses relations et de son existence hors le cercle familial. Dans le monde professionnel, on assisterait à un renforcement du pouvoir hiérarchique, et donc de la reproduction des rapports sociaux de travail, par une surveillance permanente du salarié. Enfin, dans le domaine public, on verrait se dessiner une extension du pouvoir politique sur un citoyen toujours libre de circuler, mais potentiellement repérable dans tous ses déplacements.

16. F. Jauréguiberry , « Lieux publics, téléphone mobile et civilité », *Réseaux*, n° 98, juillet-août, 1998 ; pp. 71-84.

17. E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne* - T.1 « La présentation de soi », Paris, Éd. de Minuit, 1996, 2<sup>e</sup> éd.

### **Le contrôle social dans les familles et au travail**

Le succès des portables dans les familles a pu être expliqué en partie par l'autonomisation croissante de chacun de ses membres et leur revendication d'exister pour soi, en dehors de l'autre. Mais il faut envisager que le portable soit un outil à double tranchant et qu'il puisse renforcer le contrôle de l'autre, parent ou conjoint. Très peu d'études en France ont exploré à ce jour cette hypothèse et elle reste à confirmer, d'autant que la diffusion massive du portable est assez récente (depuis 1997-1998). Aux États-Unis, où les téléphones cellulaires existent depuis 1983, certaines recherches ont mis en évidence des pistes intéressantes<sup>18</sup>. D'une part, les femmes utilisent le portable pour concilier vies familiale et professionnelle en pratiquant le maternage à distance : elles peuvent ainsi suivre leurs enfants dans leurs allées et venues entre l'école et les activités de loisirs. D'autre part, ce sont les hommes qui, le plus souvent, ont offert l'appareil cellulaire à leur épouse, prétextant des raisons de sécurité : une façon pour eux d'affirmer leur rôle de protecteur et leur pouvoir. Cet outil ne ferait ainsi que reproduire, sous couvert de les supprimer, les inégalités de genre. Ainsi le portable peut-il renforcer le pouvoir et le contrôle de l'autre dans les familles. Il serait intéressant d'explorer cette hypothèse en France, où 62,7 % de la population est aujourd'hui équipée (juin 2002, source ART).

Dans les relations de travail, cette question du pouvoir et du contrôle est au centre des réflexions de tous les auteurs qui ont étudié la façon dont les outils de communication mobile accompagnent l'évolution de l'entreprise (automatisation, juste à temps, décentralisation)<sup>19</sup>. Les portables contribuent à la reproduction des rapports de domination au travail et sont, pour les équipes dirigeantes, un moyen de reprendre le contrôle sur les

18. L. F. Rakow, V. Navarro, « Remote mothering and the parallel shift: women meet the cellular telephone », *Critical Studies in Mass Communication*, n° 10, 1993, pp. 144-157.

19. Y. Combes, C. Sammer, H. Bakis, « La communication mobile professionnelle », *Annales de Géographie*, n° 585-586, pp. 599-613 ; C. Peyrard, M.-F. Peyrelong, O. Riondet, 1996, « Communication et mobilité : comment les outils de communication accompagnent-ils l'évolution de l'entreprise ? », *Actes du 10<sup>e</sup> Congrès National des Sciences de l'Information et de la Communication*, Grenoble-Echirolles, 14-15-16 nov., 1995, pp. 281-296.

personnels qui travaillent hors des murs de l'entreprise. Ils offrent aussi une flexibilité accrue à ceux qui ont le pouvoir de décision et qui peuvent recourir à des pratiques de « décommunication » par le filtrage des appels. En revanche, la flexibilité organisationnelle requise aujourd'hui est subie par les autres catégories de personnel, qui ressentent ainsi une pression accrue de la hiérarchie ou du client, pendant le temps de travail mais aussi en dehors... Une fois de plus se pose la question de savoir où sont les limites entre sphère professionnelle et vie privée. Ces nouveaux outils rendent cette frontière de plus en plus ténue. C'est pourquoi certains juristes souhaitent que le droit à la déconnexion de tous les instruments de travail nomades soit inscrit dans le code du travail pour limiter ce qui pourrait devenir du télétravail et ils revendiquent le droit au repos. Mais on a vu avec la négociation des 35 heures, notamment pour les cadres, que ce droit au repos était bien mal défini juridiquement.

Après l'analyse du contrôle de l'autre dans les familles et au travail, on peut s'intéresser à celui qui est exercé dans l'espace public par les autorités judiciaires et policières.

### **Repérage spatio-temporel des portables par les autorités juridico-policières**

Les nouvelles possibilités techniques de repérage spatio-temporel offertes par les outils de communication mobile ont permis d'identifier les meurtriers présumés du Préfet de Corse, Claude Erignac, assassiné le 6 février 1998. Les écoutes téléphoniques ont toujours existé, à l'instar de celles de la cellule élyséenne sous la présidence de François Mitterrand, et peuvent être pratiquées – tant sur le portable que sur le fixe – pour recueillir le contenu des conversations téléphoniques. Mais il s'agit ici du repérage d'un individu muni d'un téléphone portable ainsi que de l'identification des numéros et des heures d'appels. En effet, les réseaux des téléphones mobiles, faits d'une multitude de cellules, peuvent être comparés à un maillage en forme de nid d'abeilles. Chacune des cellules correspond au territoire de relais qui envoient et réceptionnent les ondes en provenance des téléphones portables pour les repérer et leur permettre de se connecter au réseau. En ville, le rayon d'action d'un relais peut descendre à quelques centaines

## Le téléphone portable : machine à communiquer du secret 101 ou instrument de contrôle social ?

de mètres. Lors de chaque appel, différentes informations sont collectées : la date, les numéros appelant/appelé, la durée de l'appel ainsi que les numéros de série des combinés. Ainsi tout individu peut être localisé de façon très précise avec son portable en veille, par simple croisement des données issues de plusieurs relais, et en outre toutes ses conversations peuvent être répertoriées. Les opérateurs ont pour obligation de conserver ces données pendant un an. Ce qui fait la spécificité du portable dans sa propension à transmettre des secrets le transforme ici en un véritable délateur zélé.

Ce sont de telles informations, *via* l'expertise technique des portables, qui ont été utilisées dans l'affaire Erignac. Dans un contexte politique tendu, après vingt-cinq ans de violence en Corse et durant une négociation difficile du statut de l'île, le Préfet de Corse Claude Erignac est assassiné le 6 février 1998 en plein centre d'Ajaccio. L'assassinat n'est revendiqué par aucun groupe nationaliste. Malgré diverses hypothèses et gardes à vue, l'enquête piétine plusieurs mois jusqu'en mai 1999, date à laquelle la police judiciaire interpelle plusieurs suspects. C'est l'expertise technique de toutes les communications émises à partir des numéros des quelques personnes soupçonnées, qui a fourni, sinon des preuves, du moins des indices qui ont permis aux enquêteurs de bousculer les alibis des suspects et de les faire passer aux aveux. De plus, ces relevés d'appels ont permis de reconstituer les faits, c'est-à-dire le déroulement dans l'espace et dans le temps des opérations du commando. Seul le tueur présumé Yvan Colonna est toujours en fuite : il n'avait pas utilisé de portable ce soir-là et n'avait donc pas été repéré. Il semble bien que cette méthode de repérage soit utilisée de plus en plus fréquemment dans de nombreuses autres enquêtes criminelles. Les policiers utilisent le portable en activité de certains *dealers* de drogue arrêtés, afin de reconstituer et infiltrer les réseaux. Sans tomber dans le fantasme de *Big Brother*, il apparaît néanmoins que le portable est un nouvel instrument utilisé par les autorités juridico-policières pour faire régner l'ordre social.

Face à ces autorités, se pose la question du rôle des opérateurs dans la gestion de ces secrets puisqu'ils en sont, à l'origine, les seuls détenteurs.

### **Opérateurs de télécommunications : entre secret professionnel et contrôle social**

Le cadre légal des interceptions de communications laisse apparaître un renforcement du contrôle social et dessine les caractéristiques d'un secret professionnel d'un nouveau genre. En effet, les écoutes téléphoniques étaient interdites depuis la loi du 17 juillet 1970 sur le droit au respect de la vie privée et autorisées au seul motif de l'« intérêt public », concept flou si l'on en croit G. Vincent<sup>20</sup>. La loi du 10 juillet 1991 sur le secret des correspondances vise à redéfinir un cadre juridique plus précis et à moraliser ces atteintes aux libertés individuelles. Cette loi impose très clairement aux opérateurs le respect du secret des correspondances émises par les voies des télécommunications. Selon A.-M. Frison-Roche, cet élément fait du professionnel un garant de la démocratie ; en s'interposant justement entre l'individu et la société, et en lui permettant de résister éventuellement au collectif, il contribue à sauvegarder la société de liberté – le secret étant aussi la condition de la participation de ce même individu à la société<sup>21</sup>. Mais cette charge imposée au professionnel, cette obligation morale de conservation des secrets relève bien du droit relatif et non du droit absolu, puisqu'elle ne va pas sans une contrepartie : l'obligation de participer à la recherche de la vérité et donc de révéler ces secrets à la justice dans certaines conditions.

Ce texte du 10 juillet 1991 qui pose le principe du secret des correspondances autorise « à titre exceptionnel » les interceptions de communications pour « rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France » ou « la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisée ». L'autorisation doit être donnée par « décision écrite et motivée du Premier Ministre ou d'une personne spécialement déléguée par lui » (*Direction des Journaux Officiels*) et la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) créée par cette loi est chargée de

20. G. Vincent, « Une histoire du secret ? », in Ph. Ariès, G. Duby (dirs.), *Histoire de la vie privée*. T.5. « De la première guerre mondiale à nos jours », Paris, Seuil, coll. « Points », pp. 133-350, 1985.

21. M.-A. Frison-Roche, *Secrets professionnels*, Paris, 1999, Autrement.

vérifier la légalité de ces écoutes téléphoniques. L'affaire Erignac entre dans le cadre, défini par la loi, qui autorise les interceptions de conversations puisqu'il s'agit de sécurité de l'État, un Préfet ayant été assassiné. La justice a donc instruit le dossier et c'est par une commission rogatoire du juge que la demande a été transmise à l'opérateur, en l'occurrence France Télécom. Il facture à la justice ces réquisitions (à raison d'environ 9 euros pour l'authentification d'un seul numéro, elles peuvent atteindre plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros) qui nécessitent de plus un certain délai ; ce dont ne manquent pas de s'offusquer les autorités juridico-policières. Dans une lettre ouverte à France Télécom (*La Croix*, 31 mai 2000), le juge Thiel a reproché à l'opérateur « d'obérer les chances de succès des enquêtes judiciaires ». France Télécom, l'« opérateur historique », se draperait-il de la vertu de gardien du secret professionnel en limitant voire en s'opposant à la passion de transparence des juges ? Ou bien ne s'agit-il que d'un simple point de vue mercantile ?

Cette même question de l'opposition entre intérêts commerciaux et justice va se poser avec l'« affaire de la Mobicarte » qui était anonyme : se dirige-t-on vers plus de contrôle social ? Pour répondre à l'exigence de « prévention du terrorisme, de la délinquance et de la criminalité organisée », obligation est faite aux opérateurs de divulguer des données secrètes. Obligation qui suppose de disposer de ces données. La loi impose ainsi à l'opérateur de posséder et de conserver ces informations un an. Lorsque France Télécom lance sa nouvelle Mobicarte en 1997, l'entreprise doit se mettre en conformité avec la loi du 10 juillet 1991. En effet, la Mobicarte (carte dotée d'un crédit-temps que l'on insère dans son terminal) permettait d'utiliser n'importe quel téléphone mobile, sans abonnement et sans facture. On se voyait attribuer un numéro d'appel par simple mise en contact avec le service gestionnaire. Cette carte pouvait être achetée dans tous les bureaux de tabac ou dans les points de vente GSM de façon anonyme : elle ne permettait donc pas à l'opérateur d'identifier la ligne utilisée par l'utilisateur, ce qui n'a pas manqué d'inquiéter le ministère de l'Intérieur. C'en est terminé. Obligation a été faite de décliner son identité (nom, prénom, adresse avec pièce d'identité officielle) pour pouvoir l'acheter.

Néanmoins, il faut préciser que certains commerçants ont jugé ce geste profondément anti-commercial et qu'un rapport de police souligne la difficulté d'application d'une telle mesure. Où l'on voit que les intérêts commerciaux sont ici un contre-pouvoir à la généralisation du contrôle social.

### **VERS UN SECRET PROFESSIONNEL D'UN NOUVEAU GENRE ?**

Assiste-t-on à la constitution d'un nouveau secret professionnel dans le domaine de la téléphonie mobile ? Serait-on en train de passer du domaine marchand au domaine civique, les opérateurs se voyant investis d'une nouvelle responsabilité éthique vis-à-vis de leurs clients ? En fait, il semble bien qu'ils soient mis à contribution pour participer à la lutte contre la délinquance. En février 2002 a été créée l'Association française des opérateurs mobiles (Afom), la première organisation professionnelle qui regroupe les trois opérateurs (SFR et Bouygues Telecom n'existent que depuis l'arrivée des mobiles soit respectivement en 1992 et 1996). Son but est bien entendu de défendre leurs intérêts économiques ; mais le premier chantier annoncé est celui de la lutte contre les 100 000 portables volés par an en France. Est-ce le résultat d'une pression gouvernementale ? Ce même gouvernement a en effet annoncé que la sécurité dans ce domaine est une priorité, et il ne faut pas oublier que l'État reste toujours majoritaire (à hauteur de 55 %) dans le capital de France Télécom (Orange). Or les vols de portables à l'arraché constituent 40 % des vols avec violence à Paris ; ce qui a fait progresser de 30 % ces vols avec violence, qui sont eux-mêmes responsables en partie de l'augmentation de 7,6 % de la délinquance en France en 2001. Il était reproché aux trois opérateurs de ne considérer que leur intérêt économique (un portable volé continuant à fonctionner et donc à consommer) et de ne pas apporter de réponse de sécurisation technique. Ils proposent donc de lever une part du secret qui entoure ces vols en constituant une base de données commune permettant d'identifier tous les appareils vendus par leur numéro IMEI (*International Mobile Equipment Identity*) avec une liste noire qui servira à mettre tous les portables déclarés volés hors d'état de fonctionnement. L'interstice de liberté qu'avait ouvert le téléphone portable – par le possible recours au secret de l'anonymat – vient d'être refermé par le gouverne-

ment *via* les opérateurs ; et ces derniers de se voir investis d'un secret professionnel mâtiné de contrôle social.

Reste-t-il encore de la place pour les différents secrets professionnels face à la montée de la transparence dans nos démocraties ? Cette même transparence qui serait aussi vivement souhaitée dans les rapports interpersonnels de nos contemporains<sup>22</sup>. L'institutionnalisation de ces « nouvelles pratiques de communication » médiatisées par les technologies de l'information et de la communication ne s'est pas opérée sans un recours massif au contrôle de l'information. Le téléphone portable n'y échappe pas, jusque dans ses usages privés. Dans ce contexte, qu'en est-il du secret de l'être dans notre société ? Les conversations téléphoniques ne l'épuiseront certainement pas. Mais qui s'en plaindrait ?

22. G. Vincent, *op. cit.*